## ANNEXE 8-1 BORDEREAU D'INSCRIPTION DE PRIVILÈGE

Article R. 831-1 du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie

## BORDEREAU D'INSCRIPTION DE PRIVILÈGE

Greffe du tribunal mixte de commerce (ou de première instance<sup>(1)</sup>) de :

BORDERE (à remplir par l'organi.	
Le <sup>(2)</sup>	Mention d'inscrip
Requiert l'inscription du privilège du	Trésor à l'encontre de (3):
Pour la somme de <sup>(4)</sup> :	
Due à la date du :	
Le soussigné certifie que les exemp ont été exactement collationnés.	aires du présent bordereau
Fait	à :
Le:	Nom et signature

<sup>(1)</sup> Inscription au tribunal de première instance pour les personnes non immatriculées au registre du commerce et des sociétés

- (2) Désignation du comptable
- (3) Nom, prénom, raison ou dénomination sociale et adresse de l'établissement principal ou du siège du redevable
- (4) Somme en toutes lettres